

OMBRES ET LUMIÈRES

Rémi Moreau

Volume 66, numéro 1, 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1105190ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1105190ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Moreau, R. (1998). OMBRES ET LUMIÈRES. *Assurances*, 66(1), 39–67.
<https://doi.org/10.7202/1105190ar>

Résumé de l'article

La plus grande tempête canadienne du siècle, qui s'est abattue sur la partie orientale de l'Amérique du Nord, entre les 5 et 10 janvier 1998, aura plongé dans le noir, au plus fort de la crise, plus de 3 millions de personnes, principalement au Québec, mais aussi en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans les États du nord-est de la Nouvelle-Angleterre. L'auteur passe en revue les événements clés de ce mois de janvier, il décrit les principales mesures gouvernementales prises en vue d'aider les personnes physiques et morales et il conclut par des réflexions générales sur cette catastrophe naturelle.

En tout, 27 personnes sont décédées des suites directes de cette indicible tempête, plusieurs autres ont été physiquement et psychologiquement atteintes. Près de 20 000 personnes ont trouvé refuge dans l'un des 384 centres d'hébergement communautaires mis à leur disposition.

Dans les jours qui ont suivi la crise, on a pu compter sur l'aide de plus de 11 000 militaires affectés à diverses tâches, principalement dans les régions de Montréal et d'Ottawa, puis dans le triangle de glace, délimité par les villes de Saint-Hyacinthe, Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu. Sans oublier le côté humain et émotif, ni les pertes matérielles et indirectes, on ne peut passer sous silence les dommages faits à nos forêts, notamment la déforestation de 35 % du patrimoine naturel des régions entre Montréal et Drummondville. Le verglas a frappé sans distinction les arbres urbains, les pylônes électriques, les ponts et les résidences, forçant les maisons d'enseignement et nombre d'institutions publiques et de sociétés à fermer leur porte. La Montérégie et quelques autres régions rurales au sud du Québec furent particulièrement atteintes, ayant souffert d'un manque d'électricité pendant un mois. Le travail de reconstruction accompli pendant un laps de temps aussi court par les quelque 4 000 employés d'Hydro-Québec fut tout simplement phénoménal.

Les coûts économiques qui découlent de la tempête, la catastrophe naturelle la plus coûteuse au Canada, totaliseraient 2 milliards de dollars, incluant les coûts de 815 millions de dollars assumés par Hydro-Québec. Les chiffres finaux ne sont pas totalement connus à date. La tempête ne sera pas sans laisser des traces profondes pour des mois à venir.

Les pertes matérielles et immatérielles totales, incluant les pertes d'exploitation, pourraient facilement atteindre 3 milliards de dollars. Selon les dernières estimations du Bureau d'assurance du Canada, les dommages assurés avoisinent 800 millions de dollars, une somme bien supérieure au montant record déboursé par les assureurs, en 1991, à l'occasion de la tempête de grêle qui s'était abattue sur la ville de Calgary, qui avaient entraîné des dommages assurés totalisant 342 millions de dollars. Les principales pertes se situent au niveau des dommages aux résidences et aux automobiles, ainsi que des dépenses supplémentaires encourues, mais les réclamations venant des entreprises pourraient également prendre des proportions significatives.

OMBRES ET LUMIÈRES

par Rémi Moreau

RÉSUMÉ

La plus grande tempête canadienne du siècle, qui s'est abattue sur la partie orientale de l'Amérique du Nord, entre les 5 et 10 janvier 1998, aura plongé dans le noir, au plus fort de la crise, plus de 3 millions de personnes, principalement au Québec, mais aussi en Ontario, au Nouveau-Brunswick et dans les États du nord-est de la Nouvelle-Angleterre. L'auteur passe en revue les événements clés de ce mois de janvier, il décrit les principales mesures gouvernementales prises en vue d'aider les personnes physiques et morales et il conclut par des réflexions générales sur cette catastrophe naturelle.

En tout, 27 personnes sont décédées des suites directes de cette indicible tempête, plusieurs autres ont été physiquement et psychologiquement atteintes. Près de 20 000 personnes ont trouvé refuge dans l'un des 384 centres d'hébergement communautaires mis à leur disposition.

Dans les jours qui ont suivi la crise, on a pu compter sur l'aide de plus de 11 000 militaires affectés à diverses tâches, principalement dans les régions de Montréal et d'Ottawa, puis dans le triangle de glace, délimité par les villes de Saint-Hyacinthe, Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu. Sans oublier le côté humain et émotif, ni les pertes matérielles et indirectes, on ne peut passer sous silence les dommages faits à nos forêts, notamment la déforestation de 35 % du patrimoine naturel des régions entre Montréal et Drummondville. Le verglas a frappé sans distinction les arbres urbains, les pylônes électriques, les ponts et les résidences, forçant les maisons d'enseignement et nombre d'institutions publiques et de sociétés à fermer leur porte. La Montérégie et quelques autres régions rurales au sud du Québec furent particulièrement atteintes, ayant souffert d'un manque d'électricité pendant un mois. Le travail de reconstruction accompli pendant un laps de temps aussi court par les quelque 4 000 employés d'Hydro-Québec fut tout simplement phénoménal.

Les coûts économiques qui découlent de la tempête, la catastrophe naturelle la plus coûteuse au Canada, totaliseraient 2 milliards de dollars, incluant les coûts de 815 millions de dollars assumés par Hydro-Québec. Les chiffres finaux ne sont pas totalement connus à date. La tempête ne sera pas sans laisser des traces profondes pour des mois à venir.

Les pertes matérielles et immatérielles totales, incluant les pertes d'exploitation, pourraient facilement atteindre 3 milliards de dollars. Selon les dernières estimations du Bureau d'assurance du Canada, les dommages assurés avoisinent 800 millions de dollars, une somme bien supérieure au montant record déboursé par les assureurs, en 1991, à l'occasion de la tempête de grêle qui s'était abattue sur la ville de Calgary, qui avait entraîné des dommages assurés totalisant 342 millions de dollars. Les principales pertes se situent au niveau des dommages aux résidences et aux automobiles, ainsi que des dépenses supplémentaires encourues, mais les réclamations venant des entreprises pourraient également prendre des proportions significatives.

ABSTRACT

The worst Canadian ice storm of the century which hit the eastern regions of North America, between January 5 and January 10, 1998, plunged in the dark, at its peak, more than 3 million people, in Quebec, Ontario and New Brunswick. The northeastern United States has also been hit hard. The author reviews the principal events from the ice storm diary, he describes governmental measures taken for helping individuals and companies and he concludes by some reflections on the natural catastrophe.

At least 27 people died as a direct result of such an unutterable storm, and many persons were physically and mentally injured. Near 20000 people found a temporary refuge outside their home in some 384 misfortune community centers.

In the days following the crisis, more than 11000 soldiers were working on the cleanup and other assigned jobs, largely around Montreal and Ottawa and subsequently in the Ice Triangle, the so-called area demarcated by the cities of Saint-Hyacinthe, Granby and Saint-Jean-sur-Richelieu. After human and emotional drama, after property damages and business interruption, there is also one field of devastation, it is the damage to our forests, for example the mortality of 35 % of the forested area in the region from Montreal to Drummondville. The ice crushed or hit undistinctly urban trees, hydroelectric towers, bridges or buildings and forced schools and many public institutions or private companies to remain closed. The Montérégie and some other rural areas of southern Quebec suffered the most, where numerous households and businesses have been without electric power during one month. The reconstruction effort by Hydro-Québec and its 4000 employees to rebuild its transmission and distribution systems was phenomenal during such a short term.

The ice-storm economic cost is likely to reach \$2 billion, the most expensive natural disaster ever for our country. This includes \$815 million in damages to Hydro-Québec infrastructures. To date, the final figures are not totally known. The worst Canadian Ice Storm will leave its marks for months to come.

Total property losses and non tangible losses, including business income, could easily reach \$3 billion. Strictly the insured damages are close to \$800 million, according to the last communiqué of Insurance Bureau of Canada, which make it costlier than \$342 million in damages resulting from the hailstorm in Calgary, Alberta, in 1991. Many of the losses were incurred under homeowners policy and personal auto policy, including supplementary coverages, but significant commercial and industrial claims are also expected.

■ INTRODUCTION

La violente tempête de verglas qui s'est abattue, entre le 5 et le 10 janvier 1998, sur la partie orientale de l'Amérique du Nord, depuis le Mississippi sudiste, inondé par l'eau, jusqu'au Québec nordique, stigmatisé par le verglas, touchant au passage l'Ontario et les Maritimes, aura marqué profondément les âmes et les choses.

Une tempête carabinée, dont on a dit qu'elle ne pouvait survenir qu'une fois tous les 150 ans, en oubliant qu'elle ressemblait étrangement à celle du 25 février 1961, qui avait plongé Montréal dans le noir pendant trois jours (dans certaines régions du Québec, la panne dura onze jours) en raison d'une tempête de neige et de pluie verglaçante accompagnée de vents dépassant 110 km/h !

À la pointe du cataclysme marquant la fête des Rois 1998 et qui aura duré cinq jours, il serait tombé plus de 100 mm de verglas, accompagné d'un grésil pernicieux. On comptait alors 1,3 million d'abonnés d'Hydro-Québec abasourdis, ébaubis, privés du service d'électricité, donc privés de lumière et de chauffage, soit plus de 3 millions de personnes, dont un bon nombre d'abonnés de Bell, de surcroît, débranchés du service téléphonique. Environ 733 municipalités, regroupant près de la moitié de la population du Québec, ont été touchées par les pannes.

L'épaisse couche de verglas, accumulée et agglutinée sur les fils électriques, a endommagé près de 1 000 pylônes, 125 lignes de transport et plus de 24 000 poteaux téléphoniques. L'effondrement de quelque 80 pylônes, qui ont fondu comme neige au soleil, a eu pour effet de plonger le sud du Québec dans le noir total. Alors que l'embellie a succédé à la tempête, l'on a pu mesurer à quel point notre plus élémentaire confort ne tenait qu'à un fil !

Sans tirer des conclusions hâtives, il nous a paru utile de remémorer le plus factuellement possible les événements marquants de ce mois de janvier fébrile, puis de décrire les mesures gouvernementales prises, tant fédérales que provinciales, et enfin de tirer les bilans approximatifs, pour l'heure, qui s'en dégagent.

■ ZONES D'OMBRES

Vampirisées par la catastrophe, les autorités politiques québécoises ont rapidement formé une cellule de crise, à savoir trois politiques, le premier ministre, le vice premier ministre et le

ministre de la Sécurité publique, et un grand commis de l'État, le président directeur-général d'Hydro-Québec. Le premier ministre et le PDG, qui restera désormais l'homme au col roulé emblématique, bien documentés, articulés, ont été d'excellents communicateurs auprès de la population et des médias, lors de leurs apparitions ponctuelles en conférence de presse, concourant vers un but unique : renseigner les citoyens périodiquement sur l'évolution de la crise. Leur prestation a été jugée remarquable. Ce groupe de démiurges aura été une force politique calme, réfléchie, sans afféterie, conduisant à bon port un navire largement fissuré et tanguant péniblement par moments.

Dès le départ, on n'a eu de cesse de s'activer, de multiplier les chassés-croisés, de communiquer sans ambages les besoins les plus impérieux, de réclamer les mesures d'urgences :

- demande d'assistance de l'agence américaine spécialisée dans les catastrophes (Federal Emergency Management Agency);
- recours à l'armée canadienne, où plus de 11 000 militaires furent graduellement affectés aux tâches les plus diverses;
- engagement de crédits visant à aider financièrement les victimes;
- création d'un lien direct avec les zones sinistrées.

Le survol du territoire obombré s'étendait de Montréal jusqu'à une région qui restera gravée dans notre mémoire collective, le triangle de glace, délimité par les villes de Saint-Hyacinthe, Granby et Saint-Jean-sur-Richelieu, qui a souffert d'un *black-out* total pendant 20 jours. Les régions de la Montérégie et de la Rive-Sud furent aussi gravement affectées, où étaient domiciliés plus de la moitié des sinistrés québécois. Les régions de Hull et de Gatineau ont souffert. Les Laurentides ont été quasi épargnées.

Le vendredi noir, le cinquième jour, le métro de Montréal avait flanché, les ponts se fermaient, les transports aériens et ferroviaires devenaient inopérants, les entreprises étaient complètement désorganisées, les établissements scolaires et universitaires paralysés, certains hôpitaux devaient s'alimenter grâce à des générateurs électriques de fortune. Partout régnaient désolation, désordre, chaos.

Jusqu'à 20 000 personnes ont trouvé refuge dans l'un des 384 centres d'hébergement et quelque 60 000 repas y étaient servis quotidiennement.

L'Ontario a vécu aussi plusieurs heures pathétiques, émanant d'abord directement de la capitale nationale, Ottawa, où l'état d'urgence fut décrété, le 8 janvier, une première dans l'histoire du pays, alors que 60 000 personnes étaient privées d'électricité. D'autres régions urbaines telles que Brockville, Kingston et Cornwall ont été particulièrement atteintes. Les régions rurales de l'est ontarien ont été aussi durement touchées, dont les fermes de la vallée de l'Outaouais. On a pu entendre, sur le réseau d'information de Radio-Canada (RDI), ce cri d'alarme des fermiers et agriculteurs ontariens, témoins malheureux et impuissants devant l'effondrement de leurs animaux de ferme, privés d'eau, de ventilation et de chauffage.

Dans les campagnes québécoises, une ferme sur trois a été touchée, soit 10 000 agriculteurs anxieux, le visage chiffonné, n'ayant aucun moyen de communication et ayant le sentiment d'avoir été délaissés, abandonnés. On estima, après la tempête, que 17 000 fermes avaient été touchées par le verglas, de l'Outaouais à la Beauce, en l'espace d'une semaine.

Privées des besoins essentiels, les bêtes ont été gravement affectées : moutons, bovins, vaches laitières, élevages de porcelets et de volailles furent les principales victimes. La pénurie de génératrices, de grains et de carburants rendait inopérantes les usines de transformation des matières premières. Quelques exemples : à l'Ange-Gardien, 600 porcs ont péri quand la génératrice d'une ferme a flanché; à Saint-Léonard d'Aston, 20 000 poulets ont succombé, suite à un bris du système d'alimentation d'eau et de grains d'un poulailler.

Aiguillonnée devant la gravité de la situation et constatant les mesures bancales alors en place, l'Union des producteurs agricoles n'a pas manqué d'implanter un centre d'urgence, véritable plaque tournante concoctant les mesures congrues et nécessaires ou maximisant l'utilisation de l'aide et des ressources disponibles. Des élans de solidarité ont commencé à se manifester graduellement dans d'autres régions agricoles épargnées.

Mais revenons au vendredi fatidique, le jour 5, au cœur du trou noir, alors que le premier ministre Bouchard lançait l'opération solidarité-hébergement. L'inquiétude atteignait son point culminant. Montréal, qui n'était qu'à quelques heures d'une panne totale et d'une pénurie d'eau (ce que nous avons appris ultérieurement), faisait évacuer, pour des raisons de sécurité, des citoyens des quartiers Notre-Dame-de-Grâce et Côte-des-Neiges. Quelque mille sept cents policiers et pompiers ont été mis à contribution, grâce à

l'opération porte-à-porte, patrouillant et circulant dans le but de vérifier les conditions des habitants et des habitats et pour éviter le pillage appréhendé. On a estimé à environ 20 000 le nombre de personnes qui ont été conduites dans l'un des 200 refuges montréalais mis en place. La Croix-Rouge fut mobilisée, les CLCS s'activèrent, Nez-Rouge reprit du service. Le Centre d'urgence 911 de la CUM recevait alors 110 appels à la minute. Les hôpitaux étaient débordés, eux qui, pour plusieurs, fonctionnaient avec des générateurs ou autres sources énergétiques d'appoint, d'aucuns devant faire appel à des centres épargnés pour y transférer des patients.

Au plus fort du drame, l'état d'urgence fut décrété dans quelques villes québécoises, dont Lachine. Devant le danger de vol et de pillage des maisons délaissées, les militaires furent investis de pouvoirs exceptionnels d'agent de la paix pour assurer la surveillance et procéder à la détention de toute personne en attendant leur arrestation par la police. Il faut reconnaître que les mesures d'urgence, aussi exceptionnelles furent-elles, ont été appliquées avec discernement.

La SPCA recevait alors quotidiennement plus de 800 appels téléphoniques de personnes anxieuses de devoir délaissier leurs petits animaux domestiques. De nombreux centres d'hébergement animaliers ont été instaurés, souvent dans l'improvisation. Un local aménagé à Saint-Jean-sur-Richelieu, qui devait contenir originairement 50 animaux, en a plutôt accueilli 500. Ils furent récupérés trois semaines plus tard dans l'animation et l'exultation des retrouvailles.

Dans les jours qui ont suivi le verglas, marqués par un retour progressif de notre précieuse manne électrique, alors que le froid prenait le dessus sur le temps doux, Hydro-Québec lança avec acuité les directives et les appels à la solidarité à l'endroit des piétons de Montréal, bringuebalant ou chaloupant inutilement dans les rues bordées de congères, et aussi à ses abonnés, à l'intérieur de la couronne urbaine, à qui la consigne fut donnée de fermer temporairement leurs entreprises ou de réduire au strict minimum l'énergie faiblement revenue.

Cette accalmie, cette bulle de calme dans le chaos ambiant, devait aussi permettre aux autorités municipales d'abord de ramasser les branches éparses dans les rues, puis de déblayer la neige durcie, striée de givre, qui s'était copieusement accumulée dans les rues depuis le début de janvier et d'entreprendre des travaux de

déglacement des toits, des armatures de ponts, des chemins et des trottoirs.

La phase de reconstruction s'amorçait, mais il restait beaucoup à faire pour démêler l'écheveau, pour récupérer le lacs de fils de fer, brillant et chatoyant sous la glace, pour remettre sur pied ces immenses pylônes d'acier tordus par le blizzard, tombés en série comme des dominos.

Le paysage naturel aussi a péniblement souffert de la tempête climatique. Sur le plan écologique, la situation était catastrophique. À Montréal, sur les 140 000 arbres urbains et les 350 000 arbres des parcs, on a vite dénombré quelque 20 000 arbres, frappés comme des soldats au front, jonchant le sol, encroués, et des milliers de branches disloquées, amputées. À en croire les premières analyses de l'équipe du service des parcs de la Ville, frênes, érables argentés, ormes chinois, féviers furent les espèces les plus endommagées. Les arbres âgés ont été les premières victimes. Quant aux 150 000 arbres blessés, dont 5 000 ont été volontairement abattus, on estime qu'il faudra au moins un an avant de les élaguer et de les traiter. Montréal, pour elle seulement, restera longtemps défigurée, dont notre montagne idyllique !

Le mont Royal, en effet, a été durement éprouvé. Comptant 100 000 arbres environ, on estime que 50 000 arbres furent touchés gravement par près de 80 millimètres de verglas endurcis sur les branches. On prévoit qu'une centaine d'élagueurs et de forestiers seront nécessaires, pendant deux ans, pour émonder ou nettoyer les 200 hectares du patrimoine naturel montréalais.

Sur le territoire du Québec, 70 % des lots boisés auraient subi des dommages importants. On a dénombré, à la fin de la crise, 100 millions d'arbres blessés et 10 millions d'arbres agonisants, selon une appréciation du ministre associé aux Forêts. Le tiers des feuillus ont écopé. Entre les régions de Montréal et de Drummondville, 35 % du territoire forestier serait détruit.

Dans les érablières, tout autant que chez les pomiculteurs, des milliers d'arbres semblent être irrécupérables. Le verglas aurait touché 319 000 hectares d'érablières et détruit 10 millions d'entailles dans les érablières de la Rive-Sud. Uniquement sur le mont Yamaska, 200 000 érables ont été détruits par 72 heures de verglas, du mercredi 7 au vendredi 9 janvier. Forts des photos aériennes, ces pièces corroborant l'intensité de l'hécatombe, les experts gouvernementaux évaluèrent l'étendue des meurtrissures sur 856 000 hectares de bois francs et 947 000 hectares de forêts mélangées. La vieille forêt tricentenaire de la Montérégie, qui compte plusieurs réserves

écologiques, a été durement éprouvée. D'ores et déjà, on estime qu'il faudra une sylviculture intensive pendant deux ou trois ans, voire cinq ans, pour guérir les plaies béantes.

Symboliquement, le 14 janvier, dans la foulée de l'appel aux entreprises, les invitant à éteindre tout système d'éclairage non essentiel, Hydro-Québec, jusque-là et toujours le puissant navire amiral de l'économie québécoise, a éteint, en un geste de solidarité, l'enseigne lumineuse qui domine son siège social.

■ ZONES DE LUMIÈRES

Vers la mi-janvier, qui marque la dernière phase de cette indicible catastrophe, on commença à gagner rapidement du terrain sur le plan des rebranchements. Au dixième jour, il restait encore 160 centres d'hébergement et environ 400 000 sinistrés, dont la grande majorité en Montérégie. Plusieurs ont refusé de quitter leur foyer. Les autorités ont été surprises par la velléité d'un grand nombre de sinistrés à l'idée de quitter leur domicile, pourtant sans chaleur, malgré un nouvel environnement hostile annoncé : au temps doux succédait un froid intense, sibérien, un froid piquant et mordant, qui contrastait étrangement avec le vent doux et caressant apporté par le Chinook, au même moment, à nos compatriotes Britanno-Colombiens.

D'énormes quantités de bois de chauffage en provenance de tous les coins du Québec ont été acheminées vers des lieux d'approvisionnement pour servir aux sinistrés, demeurés dans leur logis. Au jour 10 de la tempête, la demande municipale était de 26 000 cordes de bois, alors que 17 000 réclamations seulement demeureraient satisfaites, la coordination auprès de quelque 140 municipalités se faisant par l'intermédiaire de la Sécurité civile.

Au onzième jour, environ 80 % des Longueillois ont pu retrouver l'usage de l'électricité, ce qui vida d'un coup un centre d'hébergement qui avait accueilli 2 800 personnes au plus fort du drame. On avait initialement promis le rebranchement quasi complet pour le 25 janvier, sorte de combientième fétiche confinant un délai maximum de 14 jours. Sur le terrain, se livrait un combat de titans mené par les employés d'Hydro-Québec et des spécialistes de l'Ontario et des États-Unis venus leur prêter main-forte, sans oublier les soldats affectés à diverses besognes, tel le déglacage ou le nettoyage de fils électriques. Le retour de l'électricité devenait moins claudicant, au

centre-ville de Montréal, grâce à une manœuvre hélicoptérée, tout autant audacieuse qu'inédite, pratiquée avec succès sur un pylône de Kanawake. Montréal a pu ainsi être reliée à la deuxième ligne de la centrale Beauharnois et profiter de 200 mégawatts additionnels.

À la mi-janvier, la tempête, qui a aussi affecté le nord-est des États-Unis, n'était toujours pas sous contrôle chez nos voisins américains : les médias rapportaient que 480 000 foyers étaient encore sans électricité dans les trois États les plus touchés de Nouvelle-Angleterre (Maine : 230 000; New York : 240 000; New Hampshire et Vermont : 10 000). Le nord de l'État de New York et l'État du Maine avaient été déclarés «zones sinistrées».

■ LA RECONSTRUCTION

Au jour 15, soit le 20 janvier, alors que la lumière surgissait péniblement de l'ombre, il restait encore 170 000 abonnés montérégiens privés d'électricité. Les fonctionnaires de divers ministères, tant fédéraux que provinciaux, se bouscuaient au portillon pour annoncer diverses mesures financières et techniques afin de venir en aide à la population et aux entreprises.

Les militaires ont alors commencé à plier bagage. Le retrait des forces armées canadiennes s'est poursuivi jusqu'au 28 janvier. Les coûts annoncés pour ce singulier service militaire : 60 millions de dollars.

Hydro-Québec continuait à connaître de nouveaux ratés. Le réseau fonctionnait en dents de scie, par à-coups. Tel un relent de cauchemar, après les abonnés de Montréal (113 000 abonnés, soit un quart de million de Montréalais), délestés pendant plusieurs heures, voyant bloquées en pleine heure de pointe 23 des 65 stations de métro, ce sont ceux de Longueuil, de Boucherville et de Sainte-Julie qui ont passé la nuitée subséquente sans chauffage.

Devant l'importance de réparer et de solidifier le fragile réseau, le Gouvernement québécois a adopté, le 15 janvier, quatre décrets ministériels, sorte de plan de développement d'Hydro-Québec, sévèrement décriés dans plusieurs médias, parce qu'ils portaient la marque du directivisme, de l'opportunisme et du mépris des institutions démocratiques (voir «De la fuite au mépris», éditorial de Jean-Robert Sansfaçon, *Le Devoir*, le 21 janvier 1998 et «L'œuf et le bœuf», de Michel C. Auger, *Le Journal de Montréal*, le 21 janvier 1998) :

- un premier décret autorisant Hydro-Québec à faire passer, en milieu agricole protégé, les lignes de transport, de répartition et d'alimentation jugées nécessaires;
- un deuxième décret suspendant pour des motifs d'urgence les conclusions proposées lors de l'évaluation des impacts environnementaux, et autorisant, par exemple, la construction de la ligne Duvernay-Anjou, dans le collimateur d'Hydro-Québec depuis quelques années, en traversée aérienne et en une année, au coût de 125 millions de dollars, alors que les recommandations du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) proposaient plutôt de faire passer la ligne sous l'eau, en quatre ans, au coût de 500 millions de dollars;
- un troisième décret autorisant Hydro-Québec à construire les infrastructures et les équipements nécessaires pour les besoins de son réseau;
- un quatrième décret, approuvant en principe le Plan stratégique d'Hydro-Québec, mais devant néanmoins faire l'objet d'une Commission parlementaire, qui s'est tenue à partir du 23 février dernier.

De son côté, le président d'Hydro-Québec présentait au Gouvernement québécois une série de mesures destinées à améliorer le réseau (bouclage de quatre réseaux de haute tension, interconnexion pour relier le Québec à l'Ontario, amélioration de la robustesse des pylônes).

Fort des inquiétudes manifestées sur ces suspectes accointances entre l'État et la première de ses sociétés, le premier ministre n'a pas manqué de donner l'assurance que les besoins de sécurisation d'urgence des personnes, tout autant que les besoins de revenir à la rentabilité du réseau, resteraient subordonnés aux normes et exigences environnementales institutionnalisées. En d'autres termes, il fallait conjuguer la mise en place de mécanismes appropriés et de procédures accélérées avec le respect des normes environnementales.

Au jour 18 de la crise, M. Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec et ministre des Finances, a cru utile de faire le point sur la situation financière des entreprises perturbées par la tempête, annonçant la création d'un vaste programme d'aide financière et un assouplissement à certaines dispositions de la *Loi sur les normes du travail* concernant les heures supplémentaires.

Le soir du 25 janvier, la première date butoir que s'était imposée Hydro-Québec pour marquer la fin de tous les raccordements,

il restait encore dans le noir plus de 80 000 abonnés en Montérégie, soit plus de 10 % de ses abonnés et l'équivalent de 150 000 personnes. Le lendemain, le 20^e jour de la crise, le poste de Saint-Césaire fut raccordé au réseau, permettant ainsi les ultimes étapes en vue d'un rebranchement total par les monteurs de lignes, de plus en plus fatigués. Dans ce chantier herculéen, soit la reconstruction en temps record de 3 000 kilomètres de réseau, la société d'État maintenait la mobilité de ses effectifs sur le terrain, c'est-à-dire entre 3 000 et 4 000 employés. Cent trente-deux centres d'hébergement étaient toujours en fonction. Au jour 27 de la tempête, le 1 février, il restait encore 19 000 abonnés privés d'électricité, soit quelque 50 000 personnes. Le délai limite, cette fois-là commensurable, bien ficelé, était fixé pour la fin de semaine suivante.

Les derniers rebranchements ont eu lieu, en effet, le samedi 7 février 1998. Les effets directs de la tempête-qui-a-le-bras-long s'étaient étalés pendant plus d'un mois.

Le Gouvernement autorisait alors Hydro-Québec à consolider son réseau, selon une méthode de bouclage, au coût de 815 millions de dollars. La première étape des travaux d'une durée de trois ans a été soustraite de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts environnementaux; la seconde, débutant l'an prochain, doit être soumise à une procédure exceptionnelle et accélérée, dite *fast track*, d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune, selon un processus de consultations publiques d'une durée de trois mois au lieu de 15 mois.

Puis, le Gouvernement confiait par décret à M. Roger Nicolet le mandat de présider une Commission scientifique et technique, modulée sur celle que ce dernier avait préalablement dirigée à la suite des inondations du Saguenay en 1996. Cette Commission obtenait un très large mandat, focalisé sur tous les éléments de la crise, des aspects plus médiatisés aux côtés les plus cryptiques : l'examen des actions prises par les divers intervenants, l'évaluation des mesures de sécurité civile et des plans d'urgence, l'analyse des événements climatiques et météorologiques et l'appréciation du comportement du Gouvernement et des divers organismes gouvernementaux ou privés qui furent impliqués, bref *tous ceux qui sont intervenus de près ou de loin*, selon l'expression du premier ministre. Il est à souhaiter que cette Commission puisse faire son travail objectivement, à l'abri de toute tempête politique. Il faut même profiter de cette Commission, selon le ministre des Ressources naturelles du Québec, pour obtenir un verdict scientifique sur la priorité de ce bien collectif québécois que constitue l'hydro-

électricité par rapport à d'autres impératifs commerciaux, dont la clientèle américaine.

La lumière revenue, l'on pense à la générosité et à la solidarité des personnes, qui ont su, en ces heures sombres, tirer le meilleur d'elles-mêmes. Cette crise a démontré la sensibilité à fleur de peau des Québécois, leur civisme et leur goût inné du partage et de la corvée. Bref, une crise qui a servi à nous policer, à nous questionner individuellement et collectivement : par ses vertus didactiques, elle aura été une école populaire fabuleuse !

Il y a eu, certes, des inélégances, si ce n'est des inepties, comme celle du journal *Globe and Mail*, qui a reproché au premier ministre d'avoir séjourné, lui et sa famille, l'espace d'un soir, au Reine-Élizabeth. Quelle horreur ! Ou encore d'avoir publié, parlant du drame vécu par les Québécois, «que le pire aura été la mort de leurs poissons tropicaux». On retrouve nombre de coups de boutoir semblables dans le bêtisier de la presse anglophone, mais il est préférable d'en taire ici les excès.

On ne peut aussi passer sous silence les abus mercantiles, notamment des vendeurs de bois ou d'essence, ou des collectionneurs de génératrices, vertement dénoncés par les associations de consommateurs. Et l'on n'a pas manqué de reprocher au Casino de Montréal, majestueux, bariolé, enluminé, «de garder ses gobe-sous ouverts et de poursuivre ses activités d'exploitation étatisée».

Enfin, on a blâmé à plusieurs reprises l'impéritie du ministre québécois de la Sécurité publique, lui qui a avoué que la communication avec les municipalités avait été difficile lors des deux premières semaines de la crise. Il semble exagéré de vouloir faire du responsable de la Sécurité civile le bouc émissaire passif d'une catastrophe aussi improbable qu'inattendue, bien que le jeune ministre ait été réduit à jouer à l'écran le rôle de figurant, à l'occasion des conférences de presse, à proximité de deux véritables icônes, le premier ministre et le PDG.

■ LES PRÉJUDICES PERSONNELS

Sur le plan des pertes humaines, la crise du verglas a provoqué 27 décès, entre le 6 janvier et le 2 février, dont plusieurs octogénaires, trois personnes étant mortes de froid. On a pu relier directement 18 décès au manque d'électricité, alors que les 9 autres cas furent de nature accidentelle (par exemple, chute d'un toit).

Dans les jours cruciaux qui ont suivi immédiatement la tempête, on aurait sans doute pu multiplier les retours *ad patres*, si le temps froid eût perduré, à quelques degrés de plus sous le point de congélation. Au seuil de l'impasse, le pire aura été évité de justesse.

On a répertorié des centaines de cas d'intoxication à l'oxyde de carbone et d'hypothermie. Dans l'isolement des villes et des villages, des milliers de sans abri ont été dirigés, angoissés, dans des centres temporaires d'hébergement, dont la capacité d'accueil ne cessait de s'élargir, d'autres ont été entassés cahin-caha, qui dans les gymnases, qui dans des centres d'accueil, qui dans la promiscuité des abris d'infortune.

La plus grande catastrophe écologique du Québec aura entraîné dans son sillon des troubles psychologiques et des maux pernicieux : cas de détresses psychologiques, de comportements anormaux et agressifs, de violences physiques, de dépressions, de troubles psychosomatiques et de maladies de toute sorte, dont on n'a pas encore supputé pleinement l'étendue et les effets.

■ LES PERTES ÉCONOMIQUES

La tempête a ralenti considérablement l'activité économique québécoise. Selon les premières évaluations du Conference Board, publiées à la mi-janvier, les pertes économiques à court terme s'élèveraient à 1,4 milliard de dollars au Québec (soit une baisse de 0,9 % du produit intérieur brut) et à 1,6 milliard de dollars à l'échelle canadienne (soit une baisse de 0,2 % du PIB).

Elle aurait touché dans les régions sinistrées 60 % du secteur manufacturier, près de 100 % du secteur de la construction et entre 20 % et 50 % dans les autres secteurs. Dans le secteur agricole, l'un des plus atteints, on estimait que les agriculteurs québécois auraient perdu une somme d'environ 500 millions de dollars. Uniquement pour les acériculteurs, l'aide réclamée au ministre de l'Agriculture du Québec se chiffrerait à 300 millions de dollars. Les ventes au détail auraient subi un déficit de 250 millions de dollars pour le Québec. Au total les pertes d'exploitation pourraient atteindre 700 millions de dollars pour la région de Montréal.

Par ailleurs, selon les estimations du ministre des Finances, établies le 13 février, les coûts économiques totaux encourus par le

Gouvernement du Québec et sa société d'État pourraient atteindre 2 milliards de dollars, ventilés comme suit :

- un montant de 964 millions de dollars encouru par les divers ministères, ce montant incluant les programmes d'aide;
- un montant de 815 millions de dollars encouru par Hydro-Québec, soit 525 millions de dollars d'investissement pour réparer provisoirement ou rebâtir le réseau des lignes de transport et de distribution, 90 millions de dollars en pertes de revenus, 200 millions de dollars à titre de dépenses d'urgence;
- un montant de 175 millions de dollars, à titre de pertes de revenus autonomes, en raison de l'arrêt de production des entreprises;
- un montant de 17 millions de dollars, assumé par Loto-Québec et la Société des Alcools du Québec.

Le ministre québécois des Finances a précisé que l'impact économique réel restait difficile à mesurer, car on ne pouvait additionner simplement les dépenses sans prendre en compte les montants en compensation qui ont été ou seront réinjectés dans la chaîne économique.

Anticipant que le Gouvernement fédéral paie au moins 840 millions de dollars en vertu de ses programmes d'aide (payables à concurrence de 90 % des dépenses encourues), le ministre québécois des Finances a déclaré que le déficit budgétaire du Québec pour l'exercice 1997-1998 demeurerait inchangé à 2,2 milliards de dollars. Si l'impact de la crise n'affecterait pas le déficit, c'est en raison d'une hausse des revenus anticipés de 400 millions de dollars résultant d'une meilleure performance de l'économie québécoise conjuguée avec le couperet gouvernemental dans certaines dépenses autorisées dans les divers ministères, mais non encore utilisées.

En ce qui concerne les pertes subies par les municipalités, notamment les dommages touchant les infrastructures ou encore l'ensemble des dépenses engagées dans le cadre des mesures d'urgence, les chiffres actuels ne sont pas entièrement compilés. Au début de mars, la Sécurité publique aurait reçu les factures de quelque 600 municipalités sur les 750 municipalités touchées par la tempête.

On connaît la facture plutôt salée de la Ville de Montréal, de l'ordre de 120 millions de dollars, mais il est probable, selon

certain fonctionnaires, que le Gouvernement québécois évalue les dépenses de la métropole à un chiffre en deçà de 100 millions de dollars. Au moment de remettre notre copie, les bilans des dommages subis par les villes montérégiennes n'étaient pas encore connus.

■ LES PROGRAMMES D'AIDE

L'ensemble des programmes d'aide aux sinistrés québécois, administrés par la Sécurité civile, devraient coûter entre 300 et 400 millions de dollars. La première tranche de 35 millions de dollars serait assumée par Québec et 90 % du reste serait remboursée par Ottawa.

Dans le cadre d'un programme de compensation aux provinces, qui a aussi servi aux inondés du Saguenay, au Québec, en 1996, et de la Vallée de la rivière Rouge, au Manitoba, en 1997, Ottawa s'était engagée à payer un montant de 19,3 millions de dollars sur les 35 premiers millions dépensés par Québec, puis 90 % de toute dépense additionnelle admissible.

Bien avant la fin de la tempête, une avance immédiate de 50 millions de dollars au Québec et de 25 millions de dollars à l'Ontario fut accordée par le Gouvernement fédéral pour absorber une partie de leurs coûts. Quelques jours plus tard, le Gouvernement fédéral constituait un fonds de 45 millions de dollars pour venir en aide aux sinistrés, réparti entre le Québec (25 millions), l'Ontario (10 millions) et le Nouveau-Brunswick (5 millions), créant ainsi près de 10 000 emplois temporaires (travaux de nettoyage, de réparation et de construction).

Dès la mi-janvier, le Gouvernement québécois amorça la distribution, via un contrôle municipal, de quelque 100 000 chèques à toute personne n'ayant pu être alimentée en électricité pendant une période continue de sept jours. L'aide financière était de 70 dollars par semaine, par personne, ou 10 dollars par personne et par jour. Les autorités ont estimé qu'environ 400 000 chèques ont été émis, à l'occasion de la première semaine admissible, pour une valeur avoisinant 30 millions de dollars. Pour avoir droit à cette aide financière, le sinistré devait posséder une résidence principale dans une municipalité identifiée «sinistrée» ou encore prouver qu'il a manqué d'électricité pendant au moins sept jours.

À la fin de janvier, le ministre québécois des Finances demandait que le fédéral dédommage tous les coûts assumés par Québec et sa société d'État, selon les règles similaires à celles qui ont prévalu lors des inondations du Saguenay. Ce qui n'est pas clair, cependant, c'est le total de la facture québécoise. N'exultant pas devant cette demande, le fédéral refusa catégoriquement d'aider Hydro-Québec, comme société d'État. «*Hydro n'avait qu'à s'assurer contre les catastrophes naturelles*, devait déclarer péremptoirement le premier ministre canadien, qui ne déteste pas l'esbroufe, clamant *qu'il est là pour aider les petits entrepreneurs et les fermiers*, refusant ainsi toute aide financière à une grande entreprise qui a fait 700 millions de dollars de profits l'an dernier».

Il existe aussi une pomme de discorde sur le pourcentage de la facture à être assumée entre les deux paliers gouvernementaux, Ottawa voulant partager les coûts moitié-moitié, Québec s'en tenant à la formule 90 % au fédéral-10 % au provincial, utilisée lors des inondations du Saguenay.

Ces discours politiques et polémiques d'après tempête contredisent d'une façon éloquente les mots spécieux mais lourds de sens du premier ministre canadien, clamant, au plus fort de la tempête : «*Que voulez-vous? Quand ça sera terminé, on ramassera la facture.*» Ce refus fédéral d'indemniser pleinement le Québec, y compris ses sociétés d'État, semble contradictoire avec les règles souples, flexibles qui prévalent en vertu d'un accord sur *Les lignes directrices sur les Accords d'aide financière en cas de catastrophes*, modifié par le gouvernement fédéral en 1988.

Un fonds d'aide aux victimes du verglas a été créé par la Croix-Rouge canadienne. À la mi-mars, le fonds avait amassé 11 millions de dollars. De crainte d'omettre des noms, nous préférons taire l'impressionnante liste des compagnies, des institutions et des personnes donatrices. À cette date, elle avait déjà dépensé 9,25 millions de dollars, soit 1,7 million durant la période d'urgence et 7,55 millions subséquemment. Elle a mis aussi en réserve 1 million de dollars, pouvant servir à alimenter d'autres programmes éventuellement créés.

Du côté des entreprises, un programme d'aide évalué à 40 millions de dollars, annoncé par le ministre Landry au 18^e jour de la crise, a prévu des garanties par la Société de développement industriel du Québec (SDI). Le contenu de ce programme est résumé plus loin.

La Chambre de commerce du Québec a lancé un appel pressant visant à bonifier l'aide aux entreprises. On estimait que 5 000

petites ou moyennes entreprises montréalaises seraient menacées de disparition, entraînant ainsi la perte de 45 000 emplois. Tel que nous le mentionnons plus loin, il semble que ce programme ait été inefficace, inadaptée à la situation des entreprises sinistrées.

Devant cette perspective, le Gouvernement québécois annonçait, à la mi-février, par la voix du ministre Landry, une aide supplémentaire de 135 millions de dollars aux PME touchées par le verglas, c'est-à-dire les entreprises de moins de 100 employés qui ont été privées d'électricité depuis le 12 janvier 1998. Sauf erreur, vu le programme fédéral similaire annoncé à posteriori, ce programme devrait être couvert par l'entente fédérale-provinciale à raison de 90 %-10 %. Cette aide additionnelle visait à permettre, dans un premier temps, de rembourser les dépenses liées à l'utilisation et à l'entretien de génératrices et, dans un second temps, de combler les pertes de stocks et de compenser les dommages matériels subis et non couverts par les assurances ou par les divers programmes gouvernementaux.

Quelques jours après l'annonce du ministre Landry, le ministre fédéral Massé, président du Conseil du trésor, annonçait unilatéralement la mise en oeuvre du programme fédéral d'aide aux PME québécoises affectées par le verglas, sans attendre la participation du Gouvernement québécois, qui était encore dans les délais, semble-t-il, pour donner son aval aux propositions d'Ottawa. Ce nouveau programme fédéral d'aide disposait d'une enveloppe globale de 100 millions de dollars, limitée à 50 000 dollars par entreprise, couvrant certains frais non couverts par les assureurs et d'autres frais tels les coûts de loyer, de téléphone et d'assurance. Coup d'éclat, partie de bras ou zizanie confédérale habituelle ? Nous ignorons les tractations politiques dans la coulisse, mais il eût été sans doute plus simple pour les bénéficiaires de compter sur un guichet unique, sur un programme global, plutôt que d'être assujettis à un dédoublement structuré de bureaucratie et de paperasserie.

Sur un autre plan, certains contribuables, des particuliers en affaires ou des entreprises, se sont vu accorder par Revenu Québec un délai additionnel, soit le 15 septembre pour les particuliers et le 30 juin pour les entreprises visées, pour acquitter certains comptes de nature fiscale. Le délai pour le versement des retenues à la source et des taxes (TVQ et TPS) a également été prolongé.

Certains autres programmes gouvernementaux furent également disponibles, à diverses échéances :

- Garanties de prêts offertes par la Société de développement industriel du Québec (SDI) et instaurées par le ministère québécois des Finances, pouvant aider certaines entreprises sinistrées (PME manufacturières ou œuvrant dans le secteur touristique) ayant des problèmes de liquidité. Ce programme s'appliquait aux grandes entreprises à concurrence de garanties limitées à 80 % sur des prêts (maximum 50 000 dollars). Il s'appliquait également aux petites et moyennes entreprises des secteurs manufacturier et tertiaire par des garanties de 70 % sur des prêts allant de 50 000 à 500 000 dollars. Toutes les institutions financières pouvaient accorder semblables prêts, à un taux préférentiel et à concurrence d'une durée maximale de trois ans. Ce programme fut étendu subséquentement aux travailleurs autonomes avec comptabilité distincte. Selon une recension, effectuée vers le 10 février, l'inutilité du programme semble être démontrée puisque seules une vingtaine d'entreprises y auraient souscrit sur les quelque 25 000 entreprises sinistrées, établies à l'intérieur du triangle de glace.
- Avances non remboursables de 3 000 dollars par le ministère québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec aux agriculteurs sinistrés pour défrayer les locations de génératrices, et compenser certains dommages aux érablières.
- Aide fédérale allouée par le ministère de l'Agriculture pour couvrir certaines dépenses : le lait jeté, les frais de location de génératrices, la mort d'animaux, le nettoyage des érablières, l'émondage et le remplacement des tubulures, le transport des produits agricoles à l'extérieur des zones touchées, l'émondage des arbres fruitiers et certains coûts supplémentaires encourus pour acheter ou réparer certains biens.
- Aide additionnelle aux sommes hebdomadaires de 70 dollars par personne, ci-avant mentionnées, annoncée par le ministère québécois de la Sécurité du revenu et accordée aux familles de quatre personnes à faible revenu, à concurrence de 250 dollars par famille.
- Aide fédérale du ministère du Développement des ressources humaines, selon une enveloppe de 25 millions de dollars au Québec, accordée aux municipalités, en vue de réparer les infrastructures endommagées.

- Aide fédérale additionnelle de 50 millions de dollars annoncée à la mi-février par le ministre fédéral de l'Agriculture et allouée aux agriculteurs québécois à temps partiel touchés par la tempête.
- Aide fédérale/provinciale aux agriculteurs annoncée, en mars dernier, dans le cadre d'une entente conjointe par laquelle Ottawa et Québec se sont engagées à verser à 6 000 producteurs agricoles affectés par le verglas un montant de 70 millions de dollars. En vertu de ce programme, destiné principalement à rembourser les coûts de location de carburant et de transport et la remise en état de génératrices, ainsi que les frais de main-d'œuvre pour le maintien de la production, le nettoyage des érablières et le remplacement de la tubulure, Ottawa paierait 90 % du coût, le reste étant défrayé par Québec.
- Programme québécois d'assistance financière pour les entreprises ayant subi des pertes agroalimentaires en inventaire ou en processus de transformation, attribuables à une panne d'électricité ayant pris fin avant le 12 février 1998, complétant ainsi un programme similaire, antérieurement annoncé, qui visait les pannes prenant fin après cette date. Le ministre québécois de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation annonça, en mars, que le programme spécial d'avances financières de 3 000 dollars par exploitation, mentionné plus haut, en vigueur depuis février, a été prolongé jusqu'au 29 mai 1998.
- Extension de la date limite offerte aux Québécois pour cotiser aux REER, soit un ajout de 29 jours par Revenu Canada d'abord offert aux sinistrés du verglas puis étendu à tous les cotisants intéressés.
- Extension similaire de la date limite de cotisation aux REER également accordée jusqu'à la fin mars par Revenu Québec à tous les Québécois.

■ LES DOMMAGES ASSURABLES

Au moment d'aller sous presse, les montants finaux des pertes dans le secteur privé, tout autant que dans le secteur parapublic (municipalités et maisons d'enseignement) n'étaient pas complètement comptabilisés. Les dégâts et les pertes de biens et d'actifs des

entreprises et des citoyens ainsi que les pertes de revenus et le manque à gagner des entreprises ne pouvant livrer leurs produits ou honorer leurs obligations contractuelles pourraient largement atteindre trois milliards de dollars, si l'on en juge strictement par l'ampleur des dommages assurés. Dans la majorité des cas, le chiffre d'affaires total ou partiel des entreprises, généralement non assuré, a pu faire l'objet de demandes de compensation en vertu des programmes d'aide gouvernementaux. Comme nous l'observons ci-après, plus du tiers des dommages seraient des pertes assurables.

En mars dernier, on estimait à 535 000 le nombre de demandes de dédommagement au Québec et dans l'est de l'Ontario (sans compter le Nouveau-Brunswick), totalisant 790 millions de dollars. Plus de 469 000 réclamations, totalisant 616 millions de dollars, provenaient du Québec, alors qu'en Ontario on enregistrait alors 66 000 réclamations et un chiffre total de 172 millions de dollars.

Selon certaines prévisions du Bureau d'assurance du Canada, les dommages assurés pourraient atteindre le milliard de dollars, dépassant ainsi et de loin le précédent record canadien qui se chiffrait à 342 millions de dollars (étalé sur 116 000 réclamations), à la suite de la tempête de grêle qui s'était abattue sur la ville de Calgary en 1991. Les principales pertes se situent au niveau de dommages aux résidences et aux automobiles, ainsi que certaines dépenses supplémentaires encourues, dont les frais temporaires d'hébergement, mais les réclamations venant des entreprises pourraient prendre des proportions significatives.

Certains assureurs ont été débordés, inondés de réclamations. Une compagnie d'assurance, à elle seule, a reçu plus de 17 000 réclamations en quelques jours au rythme de 800 à l'heure.

Le Groupe Desjardins, assurances générales avait reçu 22 500 réclamations, au dixième jour du drame. Cet assureur a estimé avoir reçu, en dix jours, près de 60 000 réclamations pour une somme oscillant entre 50 millions et 70 millions de dollars.

La compagnie AXA Canada aurait enregistré, en un mois, environ 58 000 réclamations, au rythme de 3 600 par jour dans les heures les plus effervescentes. Un représentant de l'assureur estime que la compagnie devrait déboursier globalement plus de 80 millions de dollars, dont le quart serait assumé par l'assureur lui-même. À titre d'exemple, il signalait l'effondrement du toit d'un centre de golf, à Laval, dû à la pesanteur de la neige et de la glace, dont l'évaluation s'élèverait à 750 000 dollars.

Le Groupe Commerce, quant à lui, a déclaré qu'il s'attendait à recevoir au total quelque 100 000 réclamations en assurance de particuliers et quelque 8 000 réclamations en assurance commerciale.

Selon le BAC, le caractère unique du sinistre nécessitait une attitude particulière des assureurs, qui se sont montrés conciliants sur le plan de l'interprétation des clauses. De plus, dans plusieurs situations, tout sinistre inférieur à 200 dollars faisait l'objet d'une indemnisation sur le champ, sans évaluation. Afin de prendre un peu mieux la mesure des contrats standards ou étendus, un compendium des principales garanties et conditions du contrat d'assurance des particuliers est fourni en annexe.

Le nombre élevé de réclamations pourrait entraîner une hausse progressive des primes d'assurance, d'une part afin de prendre en compte la hausse des tarifs imposée par les compagnies de réassurance, d'autre part afin de tarifier d'une façon plus significative l'*exposure* élevé que représentent les catastrophes naturelles.

Certaines grandes entreprises ont enregistré des dommages importants : mentionnons Alcan Aluminium dont l'usine de Beauharnois, au sud-est de Montréal, aurait été hors d'état de fonctionner pour une période de deux mois et dont les pertes sont évaluées à 15 millions de dollars; les compagnies Bombardier ainsi que IBM Canada figurent aussi au nombre des entreprises qui ont présenté d'importantes réclamations.

Il fut recommandé aux assurés ayant subi des pertes, qu'elles fussent assurables ou non, d'aviser les assureurs ou les courtiers dans les meilleurs délais, mais aussi de prendre certaines mesures afin d'éviter des dommages additionnels (fermeture de l'entrée principale d'eau, vidangeage des tuyaux, fermeture du disjoncteur électrique). On leur mentionna aussi l'importance d'établir la preuve des sinistres, par divers moyens, tels photographies, inventaires, vidéos, factures, etc.

Certains assureurs n'ont pas manqué d'instaurer des centres d'urgence sinistres afin d'accélérer le processus de demande d'indemnisation. De nombreux assureurs, courtiers en assurance ou experts en sinistre ont pu être rejoints grâce à des lignes téléphoniques en opération 24 heures sur 24.

Mentionnons aussi que les sinistres rendant inhabitable la résidence principale constituèrent une cause d'annulation en assurance voyage. La Croix Bleue du Québec a émis un avis à l'effet que, normalement, les interruptions de courant électrique ne sont pas une

cause de remboursement mais que, dans un tel cas de force majeure, elle adopterait une politique d'indemnisation.

■ CONCLUSION

La crise provoquée par la tempête est riche d'enseignements :

- l'extraordinaire solidarité et l'humanisme des gens, dont on dit que le meilleur chez l'homme et sa congénère s'apprécie dans les drames, bien qu'ils soient aussi un terreau fertile à des actes d'égoïsme et de violence : ce sont 15 offres d'hébergement venant de ceux qui avaient de l'électricité pour une seule demande de la part des sinistrés, voulant demeurer le plus près possible de leur résidence; ce sont encore les dons de toute nature et venant de toute part qui affluèrent dans les zones perturbées (bois de chauffage, denrées alimentaires, vêtements et couvertures, lits de camp, générateurs et objets de toute sorte);
- le dévouement des bénévoles, encore eux, toujours eux, œuvrant dans les centres d'hébergement et les hôpitaux ou portant secours aux plus fragiles et aux plus démunis parmi les sinistrés, mais aussi celui des fonctionnaires mobilisés, des policiers, des pompiers ou des membres de conseils municipaux transformés en travailleurs sociaux, et encore celui des infirmiers et infirmières et de nombreux médecins, mobilisés dans les centres hospitaliers les plus désorganisés par l'absence d'électricité;
- l'excellente couverture médiatique tout autant que la solidarité des journalistes informant les sinistrés ou échangeant avec eux, grâce notamment à la radio, qui a servi d'exutoire, redevenue un service essentiel;
- le rôle sensible des artistes et des comédiens qui s'offrirent à visiter les centres d'hébergement en vue d'apporter quelques divertissements;
- le travail exceptionnel des politiciens, tous paliers gouvernementaux confondus (fédéral, provincial, municipal), qui ont démontré au coeur de la tempête un sens aigu de leur responsabilité, un esprit de compassion, un sens de l'empathie, mais aussi un franc parler de bon aloi, qui contraste avec la langue de bois qu'on leur reproche si souvent, et au

premier chef celui du premier ministre québécois qui a le ton juste, en ces occasions, non seulement à l'égard des personnes timorées, anxieuses, mais vis-à-vis les citoyens et citoyennes qui revendiquent leur part d'information, la plus précise possible;

- la disparité entre les plan d'urgence dans chaque municipalité, dans des situations extrêmes, allant de structures très efficaces à des plans abscons, ou encore à l'absence totale de mesures, si l'on prend en compte le fait qu'il n'existerait qu'une cinquantaine de villes québécoises possédant actuellement un plan d'urgence fonctionnel;
- le caractère désuet de la *Loi sur la protection des personnes et des biens en cas de sinistre*, qui devrait faire l'objet d'une réforme et dont la mouture annoncée est attendue avec intérêt: au menu législatif, la création d'un plan national de mesures d'urgence, dans le respect des droits et des libertés, mais aussi la coordination entre les plans d'urgence qui sont la prérogative absolue de chaque municipalité, dont les rôles et les pouvoirs seraient révisés, affinés, actualisés, élargis et mis en valeur avec ceux des autres partenaires;
- la nécessité de colliger, dans les villes et villages, des programmes simples, articulés, qui collent aux besoins réels, notamment et non limitativement, quant à la prévention, à l'information en cas de sinistre, aux problèmes de sécurité physique, d'incendie, d'intoxication gazeuse ou alimentaire, d'intégrité des bâtiments en cas de gel des canalisations d'eau, et autres;
- l'intérêt de modeler stratégiquement un plan national d'urgence sur le recours aux Forces armées, dont le sens des grandes manœuvres et des stratégies est depuis longtemps reconnu, sachant que, durant la crise, il a fallu un certain temps pour que l'arrimage se fasse entre la gent ruraliste de la Sécurité civile, le personnel d'Hydro-Québec, la Sûreté du Québec, les militaires, la Croix-Rouge canadienne et les bénévoles.

Quant à notre entreprise hydro-électrique nationale, et quoique la priorité ait été donnée, postérieurement à la crise, fort heureusement, à la reconstruction du réseau actuel, il faut d'ores et déjà réfléchir sur l'opportunité de diversifier les sources d'énergie, sans boudier complètement cette nécessaire manne hydro-électrique, au demeurant un écoproduit. La réduction de la dépendance à l'électricité, que nous consommons à satiété, a été et reste l'un des

thèmes les plus forts des bilans d'après tempête. Cette réflexion s'étend aussi, et non seulement chez nous mais aussi en Amérique du Nord, sur une meilleure conception des pylônes en cas de surcharge et sur l'intérêt de distribuer l'électricité par des fils souterrains, tout en tenant compte des coûts.

Cette orientation complémentaire vers d'autres formes d'énergie comprend: le gaz naturel, aujourd'hui décrié, mais qui représente une ressource abondante, accessible et dont le coût est relativement stable; l'énergie solaire, qui a fait des progrès remarquables depuis quelques décennies; l'énergie éolienne, dont la fiabilité serait passée de 20 % à 98 % et dont les coûts sont devenus concurrentiels avec les filières traditionnelles; et enfin les piles à combustibles, qui commencent à se développer, qui sont des génératrices utilisant un procédé électrochimique pour convertir l'hydrogène en électricité.

Il est clair aussi que la Commission parlementaire sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec devra faire la lumière sur les projets internationaux de la société d'État et la mise en valeur de l'expertise québécoise en cette matière par rapport au potentiel énergétique et hydraulique comme matière épuisable à long terme et aux équilibres à réaliser entre l'électricité-bien et marchandise et l'électricité-service essentiel québécois.

Il faut mentionner que 97 % des Québécois ont jugé très satisfaisant le travail des employés d'Hydro-Québec, dont les nouveaux héros monteuses de lignes, malgré le fait que 1,3 million de personnes ont été, pendant un laps de temps plus ou moins long, plongées dans le noir et le froid. Ce vote de confiance quasi unanime est certes attribuable à la transparence ou la gestion par la communication.

Pour les lecteurs qui désirent en savoir plus sur cette tempête ou pour en revivre les temps forts, il leur suffit de visiter le site <verglas98.com>, ou d'acheter la vidéo mise en vente par Radio-Canada.

En terminant, citons ici un journaliste, qui un jour écrivait éloquemment ce qui suit:

«À une époque où l'électricité est à la base de tout ce qui fait notre vie quotidienne, depuis l'énergie industrielle et des passe-temps tels que la radio et la télévision jusqu'à la conservation et la cuisson des aliments et au chauffage des habitations, il est inconcevable que les administrateurs des édifices publics n'aient pas prévu et mis au point des moyens de faire face à des

situations comme celle dans laquelle s'est trouvée la plus grande partie de la province depuis samedi soir ...

... il est paradoxal de constater qu'à une époque où la technique a fait tant de merveilles pour améliorer nos conditions de vie et nous donner un confort dont on n'aurait pas osé rêver il y a une génération, cette même technique n'a pas suffisamment prévu les moyens de parer à la moindre panne et se laisse paralyser par les éléments lorsque ceux-ci décident de se déchaîner. On invente des machines merveilleuses, mais on les installe et on s'en sert comme si elles devaient toujours fonctionner sans anicroche, de sorte que la technique la plus perfectionnée reste à peu près impuissante lorsque la machine se dérègle.

... Dieu merci, la tempête n'a fait que peu de victimes. Mais elle a désorganisé une grande ville, sa banlieue et une partie de la province. Espérons du moins que la leçon n'en sera pas trop vite oubliée.»

Ces mots prémonitoires, tirés d'un éditorial publié le mardi 28 février 1961, porteurs d'un message d'espoir, auraient pu être écrits en janvier dernier, à quelques nuances près. Pourquoi faut-il un désastre pour penser à ces choses ? Alors que nous découvrons que les murs bétonnés de nos certitudes ne sont que des parois de verre, souhaitons, comme en 1961, que la leçon ne sera pas trop vite oubliée !

Il est utopique de croire que l'homme des sociétés industrielles contemporaines cessera un jour son incessante quête d'absolu, cet obnubilé qui ne jure que par le dieu de la technique. Tel un apprenti-sorcier, il semble qu'il ne réussira jamais à maîtriser tout-à-fait ses machines, qui portent en elles le germe de leur défaillance.

Et force est de croire que la planète Terre, dans son absolutité, en perpétuelle mouvance, sur laquelle l'homme et les animaux vivants sont implantés, conjoints biotiques d'une nature indomptable, continuera d'apporter son lot quotidien de drames, de deuils, de désastres. Il faudra donc mieux les observer, pour mieux les comprendre et les évaluer.

Un constat prégnant s'impose : à l'échelle mondiale, les catastrophes naturelles sont et seront de plus en plus nombreuses, rapprochées, sévères. On ne peut plus croire, désormais, que ces phénomènes paroxysmiques sont dus simplement à l'effet du hasard, que l'on soit partisan ou détracteur de l'effet El Niño. De nombreuses études mettent en évidence deux certitudes : le réchauffement climatique du globe et la concentration inextricable des gaz à effets de serre engendrée par les activités humaines. Les risques

climatiques devraient donc être intégrés dans l'évaluation du risque global des institutions et des entreprises.

Le caractère aléatoire, casuel des risques est en train de devenir social, appelé à devenir de plus en plus ordinaire, voire banal, obligeant des réponses nouvelles, des cautères réfléchis en terme de maîtrise, de prévention et d'indemnisation.

En effet, à l'aube du nouveau millénaire qui pointe à l'horizon, l'homme doit s'efforcer, à défaut de les éliminer à la source, de maîtriser les risques naturels, de les réduire, de les prévenir et de mieux les gérer. Mieux comprendre la fragilité de notre système, notre dépendance technologique et mieux composer avec les forces de la nature, telles seraient sans doute les leçons conclusives d'une tempête, qui restera inscrite, telle une encre indélébile, dans les annales de notre histoire, tout autant que dans la mémoire collective.

■ ANNEXE

Aperçu général de deux types de contrats d'assurance applicables aux particuliers

I. CONTRAT D'ASSURANCE AUTOMOBILE

Selon la nature des garanties et sous réserve des exclusions et des conditions du contrat d'assurance, l'assureur couvre principalement, moyennant la franchise de 250 ou de 500 dollars (ou plus si tel est le cas), les risques ou dommages suivants jusqu'à concurrence des montants stipulés dans la police.

Chapitre B – Dommages éprouvés par le véhicule assuré

Sont couverts les dommages occasionnés directement et accidentellement au véhicule assuré, à son équipement et à ses accessoires et imputables aux risques qui suivent :

- Tous risques.
- Collision ou versement.
- Accidents sans collision ni versement (exemple : chute d'un arbre sur le capot du véhicule ou sur le pare-brise).
- Risques spécifiés.

Sont exclus, notamment, les dommages occasionnés aux pneus, ou par une panne, un bris mécanique, la corrosion, etc., sauf en cas de coïncidence avec d'autres dommages couverts par la même garantie.

Voir dans le formulaire standard l'ensemble des exclusions, des dispositions diverses et des définitions de certains termes.

À titre d'exemples, sous le titre *Abandon, protection et vérification des biens* :

- L'assuré ne peut abandonner le bien endommagé, en l'absence de convention avec l'assureur;
- il doit faciliter le sauvetage du bien assuré et les vérifications de l'assureur;
- et il doit de plus se charger, dans la mesure du possible et aux frais de l'assureur, mais sous peine de supporter les dommages imputables dans quelque mesure que ce soit à son défaut, de protéger le véhicule assuré contre tout danger de perte ou de dommage supplémentaire.

Processus de règlement

- Rapport d'accident, s'il s'agit d'un accident routier.
- Déclaration de sinistre de l'assuré à son assureur.
- Enquête de l'assureur.
- Estimation des dommages dans un Centre d'estimation ou par tout estimateur qualifié.
- Réparation des dommages par le garagiste de l'assuré ou le garagiste suggéré par l'assureur ou indemnisation, en cas de perte totale.

Élargissements de garantie

- Privation de jouissance : avenant permettant d'obtenir un remboursement pour les frais de location d'un véhicule ou pour les frais de taxi ou de transport en commun, si le véhicule assuré est immobilisé à la suite d'un sinistre garanti; cet avenant permet à l'assuré de louer un véhicule en d'autres circonstances que le vol, lequel fait l'objet d'une garantie standard, notamment à la suite d'un accident ou d'un incendie.
- Modification à l'indemnisation : avenant appelé «valeur à neuf» offert pendant une période déterminée après l'achat d'un véhicule ou la location d'un véhicule à long terme, permettant d'éviter l'application d'une dépréciation.

Convention d'indemnisation directe

En vertu de la *Loi sur l'assurance automobile*, les assureurs ont convenu d'une entente pour faciliter et accélérer le règlement des dommages matériels. Depuis la mise en place de cette convention, chaque assuré, qu'il soit responsable ou non d'un accident, réclame directement de son assureur l'indemnité à laquelle il peut avoir droit à la suite d'un accident routier.

2. CONTRAT D'ASSURANCE HABITATION

Les dommages causés au bâtiment principal et aux dépendances, ainsi que les dommages causés aux biens mobiliers, sous réserve des garanties, des exclusions et des conditions de la police. Voici un bref récapitulatif, à titre indicatif seulement.

A. Nomenclature de certaines garanties

- Incendie, foudre et explosion (garanties standard).
- Actes de vandalisme ou actes malveillants, que la résidence assurée soit habitée ou non (garantie standard).

- Chutes des arbres provoquées par des tempêtes de vent ou de grêle (garantie standard).
- Effondrements des toits dus à la pesanteur de la glace ou de la neige (garantie optionnelle).
- Coûts de subsistance temporaire pour une période de deux semaines (frais d'hébergement et de restauration), si une personne ou une famille est forcée d'évacuer sa demeure à la suite d'un ordre des autorités civiles (garantie standard).
- Vol (garantie standard).
- Perte des aliments dans les congélateurs, selon une limite fixée (garantie optionnelle).
- Bris des conduits d'eau, dû au froid, si les lieux assurés sont inoccupés (garantie standard).
- Refoulement des égouts et infiltration d'eau (garantie optionnelle).
- Extensions de garantie (exemples) :
 - les frais raisonnablement engagés pour protéger les biens après un sinistre couvert ou pour leur enlèvement devant l'imminence d'un risque couvert;
 - les frais pour l'enlèvement des débris;
 - les dommages occasionnés aux biens mobiliers à la suite d'un changement de température;
 - les frais encourus pour changer les serrures, à la suite d'un vol de clés.

B. Exemples de biens exclus ou de risques exclus

- Biens exclus spécifiquement, tels les bijoux, les collections, les bateaux, les biens acquis illégalement, les biens servant à des activités commerciales, et autres.
- Bris d'appareils électriques, dans la foulée d'une surcharge, sauf les dommages encourus par voie de conséquence, qui résultent d'un incendie ou d'une explosion.
- Dommages dus au tremblement de terre, à l'effondrement de terrain, à l'inondation, à la crue des eaux.
- Dommages attribuables aux refoulements d'égouts, à moins que ces risques soient couverts spécialement.
- Dommages aux arbres ou aux arbustes, sauf par voie de garanties additionnelles; en effet, ces biens sont couverts optionnellement, à concurrence d'un pourcentage établi dans la police par rapport au montant d'assurance, mais uniquement en ce qui concerne certains risques décrits (incendie, foudre, explosion, vol, vandalisme ou actes malveillants).
- Frais de subsistance encourus par les gens qui ont quitté volontairement leur domicile.
- Pertes financières encourues par les arrêts de travail.

C. Certaines conditions d'assurance

- Déclarer à l'assureur ou votre courtier d'assurance toute nouvelle affectation ou utilisation des lieux assurés.
- Déclarer toute inoccupation, toute vacance ou toute absence prolongée.
- Communiquer promptement à l'assureur ou au courtier toute aggravation du risque.
- Donner un avis du sinistre le plus rapidement possible à l'assureur ou au courtier d'assurance, en énonçant les biens sinistrés, la quantité, le coût et la valeur de ces biens au jour du sinistre ainsi que le moment et la cause du sinistre.
- Être en mesure d'établir la preuve de la valeur des biens au jour du sinistre.
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour protéger les biens assurés.
- Attendre que l'assureur ait eu le temps d'examiner les biens endommagés avant de procéder à leur réparation, sachant qu'il possède un droit d'accès immédiat sur les lieux du sinistre; l'assureur n'a pas pour autant un droit de possession des biens assurés ni un pouvoir de direction ou de gestion sur ceux-ci.

Autres conditions ayant trait à l'indemnité en cas de sinistre

- S'il y a d'autres assurances en vigueur, chaque contrat s'applique soit en proportion de l'ensemble des assurances existantes (dans certains contrats, l'assureur précise qu'il n'intervient qu'en complément de toute autre assurance existante).
 - Aucune indemnité ne peut être supérieure à l'intérêt que l'assuré possède sur les biens assurés au moment du sinistre et toute indemnité se limite au montant de garantie stipulé dans la police.
 - L'indemnité est consentie généralement sur la base de la valeur des biens en l'espèce, en tenant compte de leur dépréciation; toutefois, certaines polices peuvent prévoir une indemnité sur la base de leur coût effectif de réparation ou de remplacement, mais sans dépasser le montant stipulé dans la police.
 - L'assureur se réserve le droit d'effectuer tout règlement des indemnités dans un délai de 60 jours à compter de la réception de pièces justificatives ou de renseignements exigés par lui.
 - À concurrence des indemnités versées, l'assureur est subrogé dans les droits de l'assuré contre les tiers responsables, sauf les personnes faisant partie de la maison de l'assuré; l'assureur peut être libéré de ses obligations envers l'assuré quand, du fait de ce dernier, il ne peut être ainsi subrogé.
 - Toute action de l'assuré contre l'assureur, s'il est insatisfait de l'indemnité offerte ou refusée, se prescrit par trois ans à compter du moment où le droit d'action prend naissance.
-